

# Présentation du nouveau référentiel ferme de l'ASC - Consultation des parties prenantes

Avril 2024



Setting The  
Standard for  
Seafood



# Nous avons besoin de vos avis!

## Aidez-nous à finaliser le nouveau référentiel ferme de l'ASC

En 2024, nous lancerons le nouveau référentiel ferme de l'ASC.

Le référentiel rassemble un grand nombre d'expertises et de points de vue issus des précédentes consultations auprès des parties prenantes ainsi que d'autres contributions.

**Veillez répondre à notre [enquête](#) pour donner votre avis sur le contenu final du référentiel.**

Ces diapositives résument les principales exigences, les outils et les bénéfices du référentiel ferme de l'ASC. Vous trouverez des informations sur chacun des quatre principes du référentiel et sur les critères clés qui s'y rapportent. Les symboles suivants vous serviront de guide :



Consultation approfondie sur ce sujet : apprenez-en plus grâce à [nos diapositives en profondeur](#)

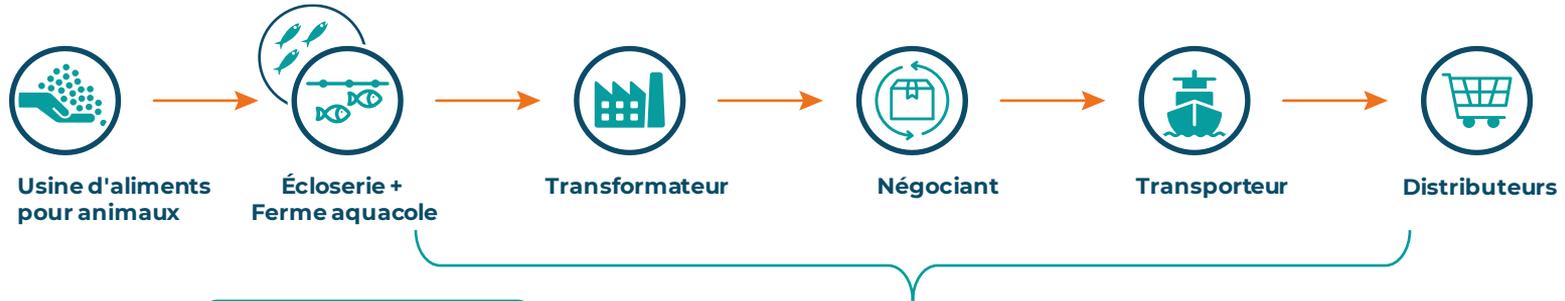


Nouveau contenu



Contenu amélioré

# Comment le référentiel ferme de l'ASC s'inscrit-il dans le programme ASC ?



## Certification des aliments pour animaux

- Juridique et managérial
- Environnement
- Social
- Traçabilité
- Diligence raisonnée/ingrédients

## Certification du référentiel ferme de l'ASC



## Certification de la Chaîne de garantie d'origine

- Ségrégation
- Identification
- Traçabilité
- Système de gestion

## Label ASC

- Traçabilité



# Le référentiel ferme de l'ASC : quatre principes

## Principe 1

- Juridique
- Éthique des affaires
- Système de gestion
- Traçabilité et divulgation

## Principe 2

- Habitat et faune
- Utilisation des ressources et déchets
- Sites intermédiaires et écloseseries

## Principe 4

- Santé et bien-être des poissons
- Manipulation
- Abattage
- Antibiotiques

## Principe 3

- Droits humains
- Emploi
- Communautés locales



# Le cadre de la certification ASC des ferme aquacoles

Centre du programme ASC Plate-forme en ligne pour toutes les ressources du FCF

Nouveau **référentiel**  
ferme de l'ASC

**Critères de certification et  
d'accréditation ASC**  
*Règles de mise en œuvre du  
programme d'assurance*

Documents de certification

**Manuel d'interprétation**

*Orientations pour les ferme  
aquacoles et les auditeurs.*

→ *Expliqué sur la  
diapositive suivante*

**Portail de transmission des  
données**

*Un seul site pour  
transmettre toutes les  
données requises*

**Calculateurs**

*Soutenir les ferme aquacoles à  
la mise en œuvre du  
référentiel*

**Programme de formation**

*Pour les auditeurs et les  
ferme aquacoles*

**Modèles et listes de contrôle**

*Soutien à l'élaboration de  
rapports complets et  
cohérents*

Ressources de soutien

# Manuel d'interprétation du référentiel ferme

## Orientations pour soutenir la mise en place

**Le manuel d'interprétation est un guide d'information comprenant quatre sections principales :**

- 1. Intention :** précise l'objectif et l'intention qui sous-tendent l'indicateur. Indique l'objectif et l'intention qui sous-tendent l'indicateur. Cette information clarifie la raison pour laquelle une certaine exigence a été mise en place.
- 2. Interprétation des exigences :** fournit des informations sur le contexte et la raison d'être du sujet traité par l'indicateur et des orientations pour aider les ferme aquacoles à interpréter et à mettre en œuvre les exigences. Les orientations contiennent les bonnes pratiques et, dans la mesure du possible, des exemples.
- 3. Considérations relatives à l'auditeur :** contient des orientations et des suggestions à l'intention des auditeurs de l'organisme de certification relatives aux éléments factuels permettant de vérifier la conformité aux exigences du référentiel.
- 4. Ressources utiles :** apporte des informations ou des références pour faciliter la mise en œuvre d'une exigence particulière.

Le manuel d'interprétation **est mis à jour annuellement** afin d'intégrer les enseignements tirés de la mise en œuvre du référentiel ferme. Il est **actuellement en cours d'élaboration** et sa structure pourra être modifiée une fois que tous les retours de consultation auront été pris en compte.

# Principe 1 - Juridique



## Principe 1 :

L'UoC agit dans le respect de la légalité et applique des méthodes de gestion d'entreprise efficaces.

Critère 1.1 – Conformité juridique

Critère 1.2 – Système de gestion

Critère 1.3 – Éthique des affaires

Critère 1.4 – Traçabilité et divulgation



# Gros plan

## Principe 1 – Bénéfices pour les producteurs

1

Les exigences s'attaquent au problème de la fraude alimentaire liée à l'étiquetage erroné des produits, au volume et à la substitution d'espèces, et à la fausse déclaration de la provenance.

2

Les nouvelles exigences en matière d'apprentissage et de systèmes de gestion contribuent à vous établir en tant que producteur efficace et à vous aider à conserver la certification ASC.

3

Amélioration de la traçabilité et des affirmations relatives à l'intégrité du produit en remontant jusqu'aux aliments pour animaux et à la ferme aquacole, ce que vous pouvez fièrement démontrer à vos clients à travers toute votre chaîne d'approvisionnement.

4

Atténuation des risques opérationnels et réputationnels futurs pour votre entreprise par une culture de prévention des actes de corruption et des pots-de-vin.

# Gros plan

## Principe 1 - **Bénéfices pour les distributeurs**

1

Amélioration de la traçabilité et de l'intégrité des produits tout au long de la chaîne d'approvisionnement jusqu'aux aliments pour animaux et à la ferme.

2

Assurance que les producteurs de votre chaîne d'approvisionnement maintiennent une culture de prévention des actes de corruption et des pots-de-vin.

3

Transparence de l'utilisation de produits thérapeutiques et d'aliments pour animaux à base d'ingrédients génétiquement modifiés.

4

Les exigences s'attaquent au problème de la fraude alimentaire liée à l'étiquetage erroné des produits, au volume et à la substitution d'espèces, et à la fausse déclaration de la provenance.

# Principe 1 - Juridique

## 1.1 CONFORMITÉ JURIDIQUE

**Résumé :** la ferme est en situation légale

**Intention :** la ferme respecte les lois et les règlements en vigueur

**2 Indicateurs** comprenant :

- ✓ Licences et permis
- ✓ Conformité aux lois et aux règlements

## 1.2 SYSTÈMES DE GESTION



**Résumé :** la ferme a un système de gestion fonctionnel

**Intention :** la ferme a mis en place un système de gestion pour mettre en œuvre, vérifier et démontrer en permanence la conformité à toutes les exigences de l'ASC et pour surveiller, détecter, prévenir et atténuer les risques.

**6 Indicateurs** comprenant :

- ✓ Un processus continu pour soutenir l'amélioration des pratiques.
- ✓ Des employés formés à la mise en œuvre du système.
- ✓ Un contrôle efficace de la gestion.
- ✓ Des audits internes obligatoires.

# Principe 1 - Juridique

## 1.3 ÉTHIQUE DES AFFAIRES



**Résumé :** opérations éthiques

**Intention :** la ferme garantit un environnement d'exploitation et d'affaires éthique.

**2 Indicateurs** comprenant :

- ✓ Culture de prévention de la corruption et des pots-de-vin.
- ✓ Pas de falsification de documents.

## 1.4 TRAÇABILITÉ ET DIVULGATION



**Résumé :** des informations accessibles sont disponibles pour les produits certifiés.

**Intention :** la ferme garantit la conformité, la divulgation et la traçabilité des produits vendus en tant que produits certifiés ASC.

**7 Indicateurs** comprenant :

- ✓ Des systèmes de traçabilité efficaces.
- ✓ Divulgation de l'utilisation d'OGM dans l'alimentation animale.
- ✓ Pas de certification pour les crevettes traitées aux antibiotiques ou de tout produit utilisant des antimicrobiens d'importance critique.

# Principe 2 – Responsabilité environnementale



## Principe 2 :

# L'UdC agit de manière responsable sur le plan environnemental.

**Critère 2.1** – Évaluation  
Évaluation des risques



**Critère 2.2** – Habitats d'importance  
écologique



**Critère 2.3** – Interactions avec la faune



**Critère 2.4** – Espèces exotiques et  
biodiversité indigène



**Critère 2.5** – Impact sur le milieu  
benthique



**Critère 2.6** – Qualité de l'eau



**Critère 2.7** – Salinisation



**Critère 2.8** – Biosolides



**Critère 2.9** – Utilisation de l'eau douce



**Critère 2.10** – Consommation d'énergie  
et émissions de gaz à effet de serre



**Critère 2.11** – Utilisation de matériaux, gestion  
des déchets et lutte contre la pollution



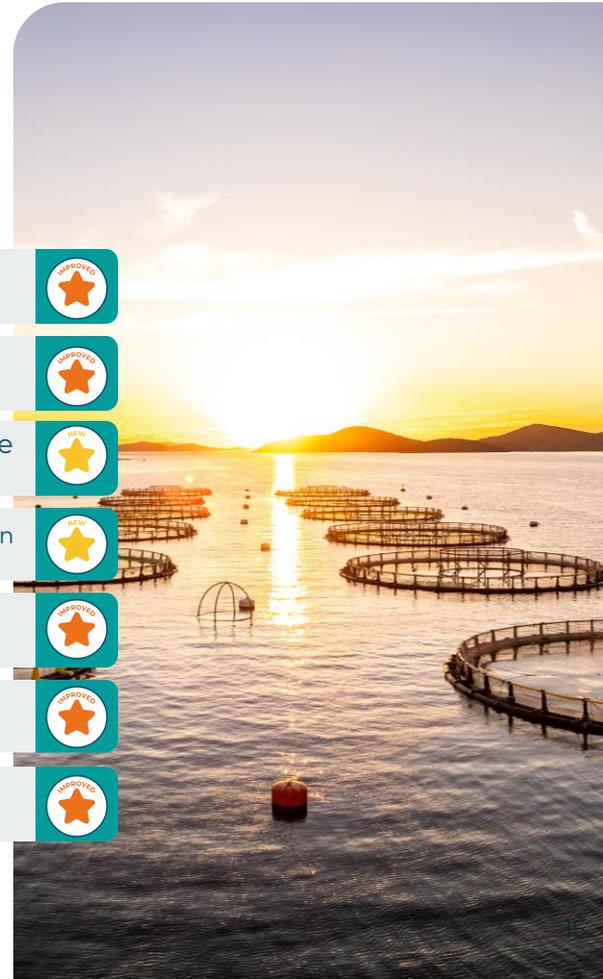
**Critère 2.12** – Alimentation



**Critère 2.13** – Poux de mer



**Critère 2.14** – Pré-grossissement



# Gros plan

## Principe 2 – Avantages pour les producteurs

1

Une plus grande **cohérence des rapports de données** demandés et transmis, basée sur la science, avec **des outils d'accompagnement de l'ASC** pour rationaliser le processus et accompagner vos améliorations, par exemple le calculateur de la qualité de l'eau, le calculateur des émissions de GES.

2

Aptitude à mettre en évidence la manière dont **vos actions au niveau de la ferme aquacole** contribuent aux impacts démontrables de l'ASC à l'échelle mondiale.

3

**Extension de la certification** aux sites intermédiaires ainsi que des données cohérentes fournies par les écloséries et les pépinières, **ce qui élargit l'assurance** que vous pouvez apporter à vos clients.

# Gros plan

## Principe 2 – Avantages pour les distributeurs

1

**La position renforcée de l'ASC dans des domaines clés** tels que l'utilisation d'antibiotiques, les aires protégées et les espèces sauvages, ainsi que dans la transparence des performances des producteurs, vous aident à **démontrer des améliorations dans l'approvisionnement des matières premières.**

2

Renforcement et accompagnement des améliorations au niveau de la ferme aquacole, encourageant une meilleure collecte des données et de meilleures pratiques au niveau de la ferme.

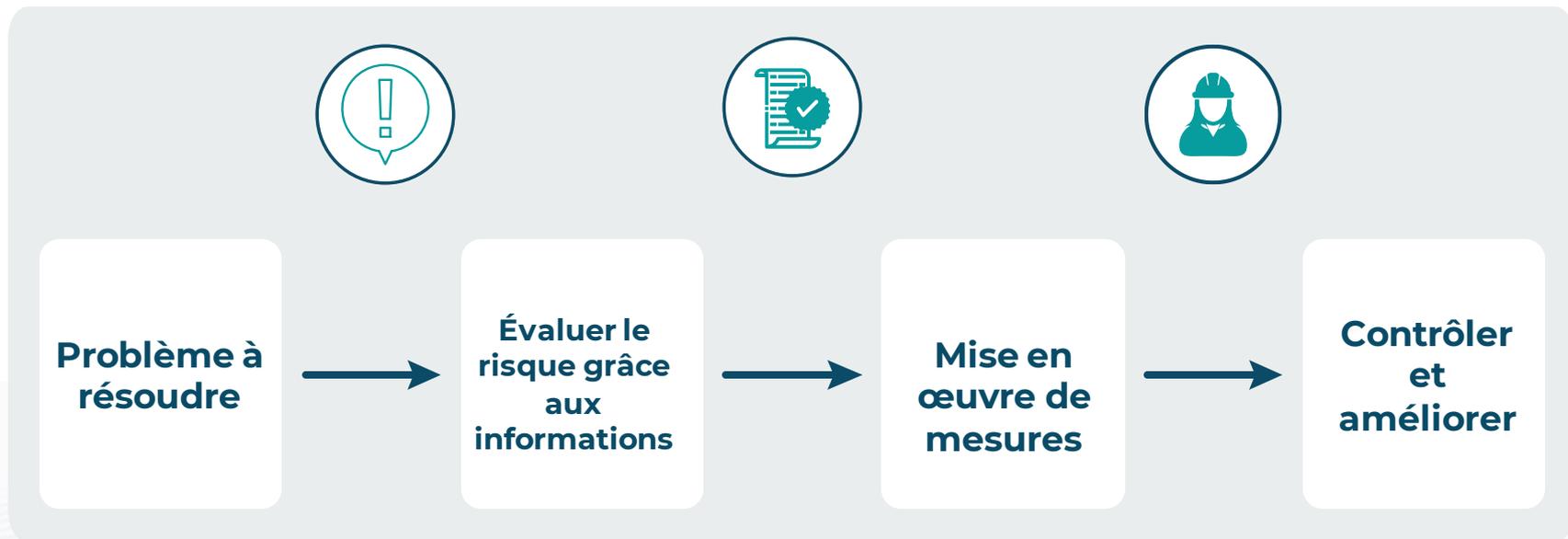
3

L'inclusion dans le référentiel des principaux sujets de préoccupation des consommateurs et des ONG, tels que le bien-être des poissons, les émissions de GES, les impacts des premières étapes du cycle de vie, vous aide à **atténuer les risques liés à la chaîne d'approvisionnement.**

## Principe 2 – Responsabilité environnementale

Approche fondée sur des données scientifiques pour traiter les impacts sur le milieu environnant.

Prise en compte de la localisation de la ferme aquacole, des espèces élevées et du système de production.



## Critère 2.1

Évaluation des risques pour l'environnement (ERA)

## Résumé

Évaluer et traiter les impacts de la localisation sur l'habitat et la faune

Indicateurs : 2



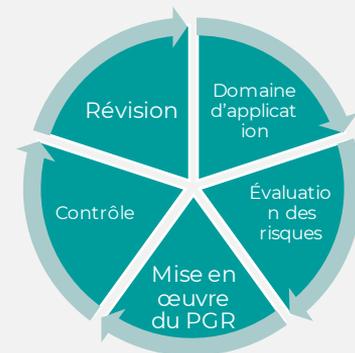
### Intention

La ferme aquacole minimise l'impact environnemental spécifique à son site.

### Exigences

- ✓ Réaliser une évaluation des risques spécifiques au site en suivant la méthodologie standardisée de gestion des risques.
- ✓ Liste explicite des facteurs de risque pour :
  - Les habitats
  - La faune
  - Transmettre un rapport sommaire de l'ERA à l'ASC
- ✓ Rapport public de localisation SIG

### Exemple de processus et d'évaluation des risques



## Critère 2.2

Habitats d'importance écologique

## Résumé

Préserver les fonctions des habitats importants, y compris les mangroves

Indicateurs : 8



### Intention

L'emplacement et le fonctionnement de la ferme n'interfèrent pas avec la fonction et les objectifs de préservation des habitats écologiques importants situés à proximité.

### Exigences

- ✓ Pas d'implantation dans les aires protégées, sauf dans certains cas exceptionnels.
- ✓ Pas d'impact négatif sur les habitats sensibles et critiques situés à proximité des ferme aquacoles.
- ✓ Maintien des corridors pour la faune ainsi que des zones tampons autour des cours d'eau.
- ✓ Aucune conversion de zones humides naturelles après mai 1999, et 50 % de remise en état des zones humides naturelles converties avant mai 1999.



## Critère 2.3

Interactions avec la faune

## Résumé

Protection de la faune

Indicateurs : 14

**Applicabilité :**  
spécifique à l'espèce



### Intention

La ferme aquacole minimise les impacts négatifs sur la faune afin d'assurer un faible risque de perturbation de la faune.

### Exigences

- ✓ Pas de danger pour les espèces menacées ou protégées.
- ✓ Pas de mortalité de mammifères, de reptiles, de requins ou d'amphibiens.
- ✓ Tolérance jusqu'à 5 mortalités d'oiseaux.
- ✓ Les mesures de dissuasion ne doivent pas nuire à la faune
- ✓ Utilisation restreinte d'alevins ou de semence sauvage
- ✓ Divulgence publique des mortalités d'animaux sauvages et rapport à l'ASC.





## Critère 2.4

Espèces exotiques et biodiversité indigène

## Résumé

Renforcement des exigences en matière de prévention des échappées en raison du risque accru pour la biodiversité indigène.

## Indicateurs : 6

**Applicabilité :** spécifique à l'espèce

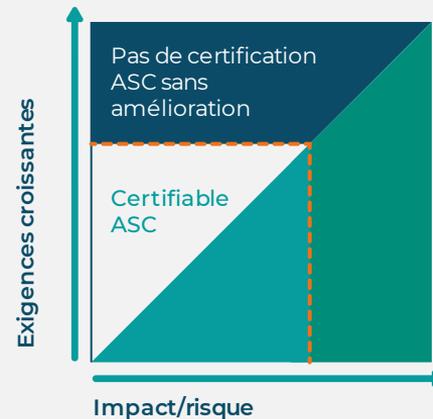


### Intention

La ferme minimise sa contribution aux dommages causés à la biodiversité indigène du fait des échappées.

### Exigences

- ✓ Pas d'élevage d'espèces transgéniques.
- ✓ Mesures préventives pour éviter les échappées
- ✓ Évaluation des risques pour les espèces et les régions selon la méthode scientifique EICAT.
- ✓ Mesures et conséquences additionnelles spécifiques pour les espèces et les systèmes à haut risque.
- ✓ Transmission de rapports sur les échappées à l'ASC



## Critère 2.5

Impact sur le milieu benthique

## Résumé

Les exigences en matière d'échantillonnage augmentent en fonction du risque accru pour l'écosystème benthique.

Indicateurs : 5

Applicabilité : spécifique au système

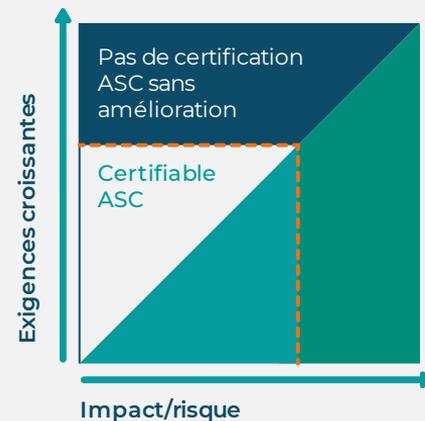


### Intention

La ferme préserve la structure et la fonction de l'écosystème de la zone qui l'entoure.

### Exigences

- ✓ Échantillonnage et suivi des sédiments à l'intérieur de la ferme et sur les sites de référence.
- ✓ Méthodes alternatives équivalentes autorisées après approbation de l'ASC.
- ✓ Obtention d'un état de qualité écologique défini pour le milieu benthique.
- ✓ Augmentation de l'échantillonnage en cas de détérioration des conditions.
- ✓ Méthodes d'analyse définies ainsi que les limites d'acceptabilité.
- ✓ Échantillonnage requis au moment de l'impact maximal.
- ✓ Rapport à l'ASC.





## Critère 2.6

Qualité de l'eau

## Résumé

Renforcement des exigences en fonction de la sensibilité accrue du type de masse d'eau.

Indicateurs : 10-15

**Applicabilité :**  
spécifique au type de masse d'eau



## Intention

La ferme évalue et minimise le risque que les nutriments ou les matières en suspension rejetés aient un impact négatif sur la masse d'eau réceptrice et l'écosystème associé.

## Exigences

- ✓ Des indicateurs et des exigences en matière de surveillance propres à chaque type de masse d'eau.
- ✓ Gestion par zones des masses d'eau sensibles.
- ✓ Limitations des rejets d'oxygène et de nutriments en fonction de l'état de la masse d'eau.
- ✓ Rapport à l'ASC.

Outil de soutien de l'ASC : le calculateur de la qualité de l'eau aidera les producteurs à évaluer la qualité de l'eau.



**Type A**

Lentique d'eau douce ou marine sensible

Débits faibles  
**OU**  
Temps de chasse longs

par exemple, lac, retenue d'eau, fiord



**Type B**

Lotique sensible

Temps de chasse courts

par exemple, cours d'eau des plaines alluviales, certains estuaires.



**Type C**

Masses d'eau douce et marines moins sensibles

Temps de chasse courts

par exemple, rivière ou canal

# Principe 2 – Responsabilité environnementale

## 2.7 Salinisation



**Résumé :** préserver les ressources en eau douce pour le futur.

**Intention :** la ferme veille à ce que le risque de salinisation des sols et des ressources en eau douce lié à ses activités soit faible.

**4 Indicateurs** comprenant :

- ✓ Revêtements à faible perméabilité des bassins.
- ✓ Niveau de salinité des eaux de rejet inférieur à celui de l'eau autour de la ferme aquacole.
- ✓ Pas de rejets sur terre.
- ✓ Surveillance des puits d'eau douce pour en préserver la qualité.

## 2.8 Biosolides



**Résumé :** pratiques responsables pour éviter la contamination.

**Intention :** la ferme privilégie la réutilisation, assure une élimination responsable le cas échéant et évite la contamination des masses d'eau et des sols par les biosolides.

- 5 Indicateurs** comprenant :
- ✓ Élimination responsable.
  - ✓ Plan/document relatif à la politique.
  - ✓ Gestion confinée sur le site.
  - ✓ Réutilisation avant élimination.
  - ✓ Enregistrement et calcul de la quantité de biosolides (m3).
  - ✓ Réutilisation uniquement en cas de non-contamination.

## Critère 2.9

Utilisation de l'eau douce

## Résumé

Maintien de la productivité des écosystèmes en minimisant la salinisation.

Indicateurs : 6



### Intention

La ferme est soucieuse de sa consommation d'eau pour la production et utilise l'eau de manière efficace afin de maintenir les services écosystémiques essentiels de la source d'eau.

### Exigences

**6 Indicateurs** comprenant :

- ✓ Mise en œuvre et révision d'un plan de gestion de l'utilisation rationnelle de l'eau (WEMP).
- ✓ Surveillance du niveau d'eau des puits d'eau souterraine.
- ✓ Ne pas utiliser d'eau douce pour réduire la salinité.
- ✓ Ne pas détourner plus de > 50 % du volume d'eau douce courante de surface utilisée.
- ✓ Restituer à la masse d'eau plus de >90 % des eaux douces de surface dérivées.

## Critère 2.10

Consommation d'énergie et émissions de GES

## Résumé

Minimiser les émissions de GES des ferme certifiées ASC.

## Indicateurs : 5

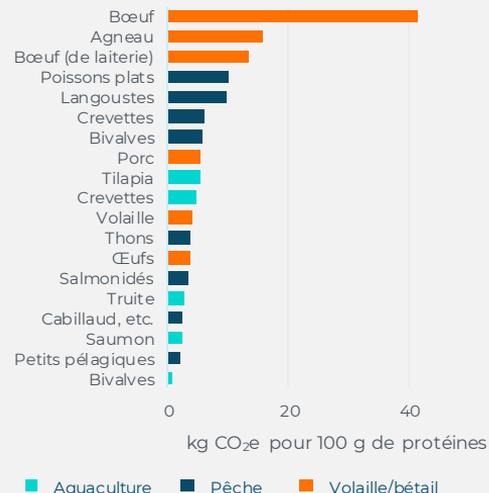


### Intention

Les exploitations agricoles disposent d'un plan de gestion des gaz à effet de serre étayé par des mesures et des rapports réguliers sur la consommation d'énergie à la ferme et sur les émissions liées à la ferme et aux frais, ainsi que par des actions significatives visant à réduire les émissions.

### Exigences

- ✓ Tenir des registres énergétiques et calculer l'intensité énergétique de la production.
- ✓ Calculer les émissions de GES de Scope 1, Scope 2 et Scope 3 à l'aide du calculateur ASC (diapositive suivante).
- ✓ Comparaison des performances de la ferme en matière de GES par rapport à des critères de référence et à des objectifs définis.
- ✓ Élaboration d'un plan de gestion pour la mise en œuvre des actions et le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs.
- ✓ Rapport à l'ASC



Gephart et al. (2021) Environmental performance of blue foods (Performance environnementale des aliments bleus). *Nature*.

Poore et Nemecek (2018) Reducing food's environmental impacts through producers and consumers. (Réduction des impacts environnementaux des aliments par les producteurs et les consommateurs). *Science*.

## Critère 2.11

Utilisation de matériaux, déchets et pollution

## Résumé

Utilisation responsable de matériaux et gestion des déchets.

Indicateurs : 20

### Intention

La ferme prévient la pollution en manipulant et en éliminant les matériaux de manière responsable.

### Exigences

- ✓ Utilisation des produits chimiques conformément à l'usage prévu.
- ✓ Manipuler, stocker, utiliser et éliminer les produits chimiques conformément aux exigences des fiches de données de sécurité (FDS).
- ✓ Aucune utilisation de pesticides interdits.
- ✓ Confinement des matières dangereuses.
- ✓ Nettoyage des filets, anti-salissures et cuivre.
- ✓ Marquage des équipements substantiels.
- ✓ Stratégies de rétention des plastiques.
- ✓ Élimination responsable des déchets.

## Critère 2.12

### Alimentation

## Résumé

Approvisionnement en aliment aquacole responsable et utilisation adéquate sur le site.

Indicateurs : 8



## Intention

La ferme utilise une alimentation produite de manière responsable et gère l'alimentation de manière à garantir une utilisation efficace des ressources.

## Exigences

- ✓ Approvisionnement en aliments pour animaux conformes aux exigences de l'ASC.
- ✓ Pas d'utilisation de granulés mouillés ou humides ni de poisson non-cuit/non-transformé.
- ✓ Limite fixée pour les paramètres d'efficacité alimentaire.
- ✓ Pas d'utilisation de protéines de la même espèce que celle nourrie.
- ✓ Application d'un bon régime alimentaire.
- ✓ Divulgarion à l'ASC



## Critère 2.13

Poux de mer

## Résumé

Réduction de la pression exercée par les poux de mer sur les populations de saumon sauvage.

Indicateurs : 19



### Intention

La ferme réduit au minimum la présence de poux de mer dans l'exploitation et les risques pour l'environnement au sens large.

### Exigences

- ✓ Approche de gestion par zone (ABM).
- ✓ Engagement à collaborer avec les ONG, les universités et les gouvernements.
- ✓ Présentation de données sur les trajets de migration des salmonidés et divulgation publique des données de suivi des poux de mer sur les juvéniles de saumon sauvage en migration.
- ✓ Échantillonnage des poux de mer dans la ferme.
- ✓ Divulgation publique de l'échantillonnage des poux de mer dans la ferme.
- ✓ Pendant les périodes sensibles, maintien des niveaux de poux de mer dans la ferme en dessous du seuil spécifié.





## Critère 2.14

Pré-grossissement

## Résumé

Répondre à l'impact des fournisseurs.

Indicateurs :

32



### Intention

Répondre aux impacts des sites intermédiaires et aux problématiques pertinentes au niveau des écloseries/nurseries.

### Exigences

- ✓ Sites intermédiaires soumis intégralement au référentiel ferme de l'ASC.
- ✓ Écloseries évaluées par rapport aux principaux impacts environnementaux et sociaux à l'aide de preuves documentées.
- ✓ Exigences spécifiques à l'espèce, le cas échéant, par exemple
  - Géniteurs sans ablation oculaire pour les crevettes.
  - Paramètres pour les traitements antibiotiques des poissons.
- ✓ Fiches de stock par lot, par exemple :
  - Antibiotiques et antiparasitaires.
- ✓ Cartographie de la chaîne d'approvisionnement requise pour les sites de pré-grossissement.

| Groupe d'espèces   | Phase de pré-grossissement                         | Début de la phase de pré-grossissement   |
|--|--|--|
| Bar, dorade et maigre, poissons plats, sérioles et cobia, saumon, poissons téléostéens | Géniteurs, œuf, larves, semence, alevin, saumoneau | Lorsque les poissons sont mis en cage  |
| Truite d'eau douce, pangasius, tilapia   |  | Lorsque le poids du poisson est $\geq 10$ grammes ou lorsque les poissons sont placés dans des bassins |
| Crevette   |  | Quand les crevettes sont PL25  |
| Ormeau   |  | De la transition aux systèmes de ferme de grossissement  |
| Bivalve  |  | Point de translocation   |

# Principe 3 – Responsabilité sociale



# Principe 3 :

## L'UdC agit de manière responsable sur le plan social

**Critère 3.1** – Connaissance des droits



**Critère 3.2** – Travail forcé, servitude pour dettes, travail obligatoire et traite des êtres humains



**Critère 3.3** – Travail des enfants



**Critère 3.4** – Discrimination



**Critère 3.5** – Santé et sécurité



**Critère 3.6** – Négociations collectives et liberté d'association



**Critère 3.7** – Transparence des contrats



**Critère 3.8** – Salaires



**Critère 3.9** – Horaires de travail



**Critère 2.10** – Réponse à la conduite sur le lieu de travail



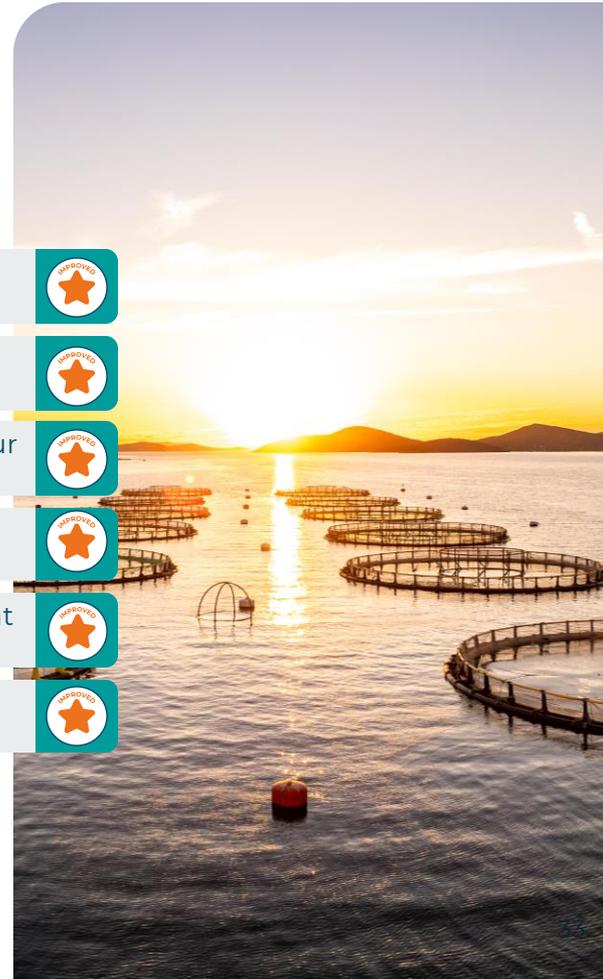
**Critère 2.11** – Hébergement des employés



**Critère 3.12** – Mécanisme de règlement des griefs



**Critère 3.13** – Engagement communautaire



# Gros plan

## Principe 3 – Avantages pour les producteurs

1

Les exigences de l'ASC en matière d'assurance sociale couvrent le plus large éventail de questions relatives aux droits humains de tous les programmes de certification aquacole – ce qui vous aide à **sécuriser votre accès aux marchés où ces enjeux sont cruciaux** et qui permet d'améliorer la réputation de la filière.

2

**Plus de cohérence et de clarté** concernant ce qui est demandé aux producteurs et aux auditeurs pour traiter les principales questions d'assurance sociale, et réduire le risque qu'elles posent, grâce à des orientations détaillées contenues dans les indicateurs et le manuel d'interprétation.

3

L'amélioration de l'environnement de travail se traduit par **une main-d'œuvre plus engagée** et plus efficace, avec une réduction des absences et une meilleure fidélisation du personnel, débouchant sur une meilleure productivité et un meilleur rapport coût-efficacité dans l'ensemble.

# Gros plan

## Principe 3 – Avantages pour les distributeurs

1

Les exigences de l'ASC en matière d'assurance sociale couvrent le plus large éventail de droits humains de tous les programmes de certification aquacole – garantissant ainsi que l'ASC continue de proposer le référentiel le plus robuste et le plus pertinent, **et en atténuant le risque de problèmes majeurs de réputation en matière de droits humains** dans les ferme de votre chaîne d'approvisionnement. Des mesures doivent être prises en cas de constat de travail forcé ou de travail des enfants.

2

Ces améliorations représentent une part importante de la **contribution globale de l'ASC aux objectifs de développement durable 2030** de l'ONU, ce que vous pouvez à votre tour documenter pour vos propres rapports d'activités.

3

Utiliser le soutien et le cadre de travail de l'ASC comme une opportunité pour **anticiper certaines exigences potentielles de l'UE concernant le devoir de diligence en matière de droits humains**, en sachant que votre approvisionnement certifié ASC répondra à ces exigences.

## Principe 3 – Responsabilité sociale

Créer une main-d'œuvre plus saine, plus engagée et mieux accompagnée.

Couvrir tous les droits fondamentaux du travail, tels que définis par l'Organisation internationale du travail (OIT) et les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits humains de l'ONU (UNGP).

| Droits humains          | Conditions de travail                      | Droits du travail                               | Engagement communautaire |
|-------------------------|--|---|--------------------------|
| Connaissance des droits | Santé et sécurité                          | Liberté d'association et négociation collective | Engagement communautaire |
| Travail forcé           | Horaires de travail                        | Transparence des contrats                       |                          |
| Travail des enfants     | Réponse à la conduite en milieu de travail | Mécanismes de règlement des griefs              |                          |
| Discrimination          | Salaires                                   |   |                          |
|                         | Hébergement des employés                   |   |                          |

- Formation du personnel
- Politiques, procédures et évaluation des risques en matière de santé et de sécurité.
- Registres en place
- Comité des employés et des griefs



## Critère 3.1

Connaissance des droits

## Résumé

Renforce la position des employeurs et des employés et améliore le respect de leurs droits.

Indicateurs : 5



### Intention

La ferme assure la protection des droits humains de tous les employés.

### Exigences

- ✓ Politique des droits humains par écrit.
- ✓ Constitution d'un comité d'entreprise.
- ✓ Formation sur la politique des droits humains.
- ✓ Publication de la politique des droits humains.



## Critère 3.2

Travail forcé

## Résumé

Protections visant à lutter contre les facteurs sous-jacents du travail forcé, de la servitude pour dettes et de la traite des êtres humains.

Indicateurs :  
16



## Intention

La ferme empêche le travail forcé, la servitude pour dettes, le travail obligatoire et la traite des êtres humains. Si de tels cas sont constatés, la ferme doit mettre en œuvre des **mesures correctives** efficaces.

## Exigences

- ✓ Pas de travail forcé.
- ✓ Mesures correctives à prendre si des cas de travail forcé sont constatés.
- ✓ Les employés sont libres de mettre fin à leur emploi.
- ✓ Les employés sont libres de se déplacer et de quitter le lieu de travail.
- ✓ Les employeurs ne doivent pas conserver les documents d'identité originaux des employés.



## Critère 3.3

Travail des enfants

## Résumé

Garantir des conditions de sécurité pour les jeunes employés.

Indicateurs : 17



### Intention

La ferme empêche le travail des enfants. Si le travail des enfants est constaté, la ferme met en œuvre **des mesures correctives** efficaces.

### Exigences

- ✓ Pas de travail des enfants.
- ✓ Mesures correctives.
- ✓ Conditions d'âge minimum pour travailler.
- ✓ Les enfants (13/14 ans) ne sont autorisés à travailler que dans des circonstances spécifiques, pas de travaux dangereux.



# Principe 3 – Responsabilité sociale

## 3.4 Discrimination



**Résumé :** Prévenir la discrimination sous toutes ses formes.

**Intention :** la ferme empêche toute discrimination dans le cadre de ses activités.

**8 Indicateurs** comprenant :

- L'égalité de traitement et de chances pour tous les employés et candidats à l'emploi.
- Tests médicaux uniquement s'ils sont nécessaires à l'exercice de la fonction ou s'ils sont requis par une évaluation des risques.
- Pas de harcèlement sous quelque forme que ce soit.

## 3.5 Santé et sécurité



**Résumé :** Prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles grâce à une bonne gestion de la santé et de la sécurité.

**Intention :** la ferme assure un lieu de travail et un environnement de travail sécurisés et sains.

**23 Indicateurs** comprenant :

- ✓ Formation Santé Sécurité
- ✓ Évaluation des risques Santé Sécurité
- ✓ EPI, équipement de premiers secours, avis et panneaux Santé Sécurité
- ✓ Sécurité des plongeurs
- ✓ Assurance médicale
- ✓ Accès aux installations sanitaires et à l'eau potable

# Principe 3 – Responsabilité sociale

## 3.6 Négociations collectives



**Résumé :** Respect des droits des travailleurs.

**Intention :** la ferme autorise et permet aux employés de prendre part à des négociations collectives et assure le droit à la liberté d'association.

**4 Indicateurs** comprenant :

- ✓ Les employés sont libres d'adhérer à des associations de travailleurs.
- ✓ Liberté de négociation collective.
- ✓ La direction n'intervient pas dans ces processus.

## 3.7 Transparence des contrats



**Résumé :** garantir que les employés comprennent clairement les termes et les conditions de leur emploi.

**Intention :** la ferme établit des contrats avec des conditions claires pour tous les employés et s'assure qu'ils les comprennent.

**4 Indicateurs** comprenant :

- ✓ Tous les employés ont été informés par écrit des termes et des conditions d'emploi et les ont acceptés.
- ✓ Pas de contrats avec des membres de la famille ni de faux apprentissages.

## Critère 3.8

### Salaires

## Résumé

Les ferme doivent assurer un salaire décent et en toute transparence.

Indicateurs : 7



## Intention

La ferme œuvre à l'amélioration continue des salaires, en rémunérant tous les employés à un niveau égal ou supérieur au salaire minimum légal

## Exigences

**7 Indicateurs** comprenant :

- ✓ Rémunération égale ou supérieure au salaire minimum légal.
- ✓ Mesure des salaires à comparer avec le salaire minimum vital.
- ✓ Plan d'amélioration pour un salaire minimum vital.
- ✓ Paiement en monnaie légale.
- ✓ Droits au congé de maternité.
- ✓ Rapport à l'ASC.





## Critère 3.9

### Horaires de travail

## Résumé

Les ferme doivent adhérer aux conventions de l'Organisation internationale du travail en matière de durée et de temps de travail.

Indicateurs : 12



## Intention

La ferme ne soumet pas ses employés à des heures de travail excessives.

## Exigences

12 Indicateurs comprenant :

- ✓ Nombre maximal d'heures de travail et temps de pause.
- ✓ Les heures supplémentaires sont volontaires et payées à un taux majoré.
- ✓ Horaires de travail conformant aux conventions collectives.
- ✓ Enregistrement des heures de travail.



# Principe 3 – Responsabilité sociale

## 3.10 Réponse à la conduite en milieu de travail



**Résumé :** mettre en place une méthode efficace et cohérente en matière de gestion des questions de performance.

**Intention :** les infractions au règlement de l'entreprise sont sanctionnées par la ferme dans le respect de la dignité et de la santé de l'employé.

**4 Indicateurs** comprenant :

- ✓ Politique écrite en matière de sanctions en cas d'infraction au règlement de l'entreprise.
- ✓ Les employés connaissent et comprennent la politique.
- ✓ Compte rendu des actions entreprises.

## 3.11 Hébergement des employés



**Résumé :** les habitations mises à disposition par l'employeur doivent répondre à des standards de santé et de sécurité pour assurer le bien-être des employés.

**Intention :** en cas de besoin, la ferme met à la disposition de ses employés des logements sûrs, décentes et hygiéniques.

**7 Indicateurs** comprenant :

- ✓ Les structures d'hébergement sont sûres, décentes et répondent à leurs besoins fondamentaux.
- ✓ Le loyer est raisonnable et conforme aux tarifs locaux.
- ✓ Réunions annuelles entre les représentants des travailleurs et la direction de la ferme.

## Critère 3.12

### Mécanisme de règlement des griefs

## Résumé

Prévoit un système dans lequel l'employeur et l'employé abordent ensemble les problèmes de manière efficace.

## Indicateurs

10



## Intention

La ferme facilite le dialogue afin de prévenir les conflits et met à la disposition des employés et de la communauté des mécanismes accessibles de règlement des griefs.

## Exigences

**10 Indicateurs** comprenant :

- ✓ Système en place pour faciliter le dialogue de manière proactive.
- ✓ Procédure écrite de règlement des griefs à laquelle tous les employés sont formés.
- ✓ Mécanisme de règlement des griefs à la disposition des communautés locales, y compris les populations indigènes et tribales.



## Critère 3.13

### Engagement communautaire

## Résumé

Un engagement constructif et continu impliquant les membres des communautés locales et les populations autochtones.

## Indicateurs

5



## Intention

La ferme minimise les impacts négatifs sur les communautés et s'engage de manière constructive à leurs côtés.

## Exigences

**5 Indicateurs** comprenant :

- ✓ Aucune restriction de l'accès des populations autochtones ou des communautés locales aux sites culturels et à leurs droits coutumiers.
- ✓ Idem pour le droit à la sécurité alimentaire et l'accès aux ressources (terre, eau).
- ✓ Les ferme peuvent démontrer leur droit à l'utilisation de la terre et de l'eau.
- ✓ Engagement proactif avec les communautés locales pour répondre aux impacts de la ferme.



# Principe 4 – Santé et bien-être des animaux

L'UdC agit de manière responsable en ce qui concerne la santé et le bien-être des animaux.



## Principe 4 :

# L'UdC agit de manière responsable en ce qui concerne la santé et le bien-être des animaux.

**Critère 4.1** – Santé et bien-être des animaux



**Critère 4.2** – Santé et bien-être des animaux - Manipulation



**Critère 4.3** – Santé et bien-être des poissons - Abattage



**Critère 4.4** – Santé et bien-être des poissons - Abattage



**Critère 4.5** – Produits thérapeutiques vétérinaires



# Gros plan

## Principe 4 – Avantages pour les producteurs

1

L'ASC place le poisson au premier plan d'une nouvelle approche, en abordant des questions pertinentes pour le marché. Cela vous permet de **vendre vos produits**, avec le soutien de l'ASC pour démontrer de manière transparente vos pratiques responsables en tant que producteur.

2

**Des exigences claires et ciblées** en matière de santé et de bien-être des animaux, y compris des orientations renforcées sur des questions sensibles telles que l'étourdissement et l'abattage, afin de contribuer à l'amélioration des pratiques de production de la ferme aquacole et d'atténuer le risque de réputation.

3

Pour les producteurs de crevettes, les nouvelles restrictions en matière d'ablation du pédoncule oculaire répondent aux exigences du marché et favorisent une **conversion plus efficace** de l'œuf à la crevette.

4

Les indicateurs de bien-être, ainsi que les exigences en matière d'abattage et d'étourdissement, permettent de réduire le niveau de stress des animaux et d'améliorer leur bien-être, ce qui contribue à une **meilleure qualité du produit**.

# Gros plan

## Principe 4 – Avantages pour les distributeurs

1

Le nouveau quatrième principe comporte des **exigences claires et ciblées en matière de santé et de bien-être des animaux**, y compris des orientations renforcées sur des questions sensibles telles que **l'étourdissement et l'abattage**, ainsi que sur **l'ablation du pédoncule oculaire** chez les crevettes.

2

Améliorations au niveau de la ferme pour promouvoir **l'approche à long terme de l'ASC visant à réduire l'utilisation des antibiotiques**, conformément à l'approche « Une seule santé » recommandée par l'OMS pour réduire la dépendance à l'égard des antibiotiques.

3

Amélioration de la réputation de la chaîne d'approvisionnement en raison des mesures prises au niveau de la ferme pour **répondre aux principales préoccupations des consommateurs et des ONG**.

## Critère 4.1

Santé et bien-être des animaux

## Résumé

Pratiques quotidiennes améliorant la santé et le bien-être

## Indicateurs : 7-18

**Applicabilité** : spécifique à l'espèce



### Intention

La ferme veille à la santé et au bien-être des animaux afin de minimiser les effets néfastes sur l'environnement, la faune et les animaux d'élevage.

### Exigences

- ✓ Formation du personnel.
- ✓ Contrôle par un vétérinaire.
- ✓ Plan de gestion de la santé et du bien-être.
- ✓ Mesure et suivi de la mortalité pour rester en dessous des seuils fixés pour les espèces.
- ✓ Rapport sur les mortalités et la densité de peuplement à l'ASC.
- ✓ Processus de suivi des indicateurs opérationnels de bien-être (OWI) – **voir la diapositive suivante.**



# Critère 4.1 Santé et bien-être des animaux

Indicateurs de bien-être opérationnel (OWI) - Soutien aux producteurs pour la gestion de la santé et du bien-être.

## Contrôle

Contrôle de paramètres définis et de fréquence.



## Évaluation

Collecte des données et évaluation du niveau de risque correspondant.



## Action

Prendre les mesures appropriées en fonction du niveau de risque.



## Critère 4.2

Santé et bien-être des animaux – manipulation

## Résumé

Manipulation attentive des poissons et des crevettes

## Indicateurs : 11-17

**Applicabilité** : spécifique à l'espèce



### Intention

La ferme donne la priorité au bien-être des poissons lors de leur manipulation

### Exigences

- ✓ Plan de gestion de la manipulation.
- ✓ Description du processus et plans d'urgence.
- ✓ Anesthésie, le cas échéant.
- ✓ Mesures d'acclimatation et de suivi/vérification de la condition physique.
- ✓ Limitation du surpeuplement, du temps de jeûne et du temps en dehors de l'eau.
- ✓ Mesures de contrôle de la biosécurité.
- ✓ Mesures de lutte contre les prédateurs et de contrôle des évasions.

| Espèces  | Saumon | Truite (de mer et d'eau douce) | Bar Dorade Maigre  | Pangasius    |
|--|--------|--------------------------------|--|--------------|
| Durée maximale hors de l'eau sauf en cas d'anesthésie (secondes).            | 15     | 15-20                          | 15   | Non définie* |
| Durée maximale du jeûne pour les poissons en taille de récolte (degré jours) | < 54   | < 54                           | < 45° jours si la température de l'eau est < 15°, sinon 72 h maximum | < 62         |



## Critère 4.3

Abattage du poisson

## Résumé

Mise en œuvre de l'abattage sans cruauté.

Indicateurs : 9

**Applicabilité** : spécifique à l'espèce



## Intention

La ferme respecte des procédures d'abattage qui préservent le bien-être des poissons et leur évitent de souffrir inutilement.

## Exigences

- ✓ Méthodes admises pour l'étourdissement et l'abattage.
- ✓ Étourdissement et abattage efficaces.
- ✓ Transition vers l'étourdissement électrique.
- ✓ Mise en place d'un système d'étourdissement de secours.

| Méthodes d'étourdissement autorisées <sup>206</sup> | Saumon    | Labre     | Lompe     | Truite (de mer et d'eau douce) | Dorado, bar, maigre |
|---|-----------|-----------|-----------|--------------------------------|---------------------|
| Percussion  | ✓         | ✓         |           | ✓                              |                     |
| Électrique  | ✓         | ✓         | ✓         | ✓                              | ✓                   |
| Surdosages Anesthésique                             | ✓         | ✓         | ✓         | ✓                              | ✓                   |
| <b>Période de transition<sup>207</sup></b>          | Immédiate | Immédiate | Immédiate | 1 an                           | 3 ans               |



## Critère 4.4

Abattage des crevettes

## Résumé

Mise en œuvre de l'abattage sans cruauté.

## Indicateurs 10



### Intention

La ferme respecte des procédures d'abattage qui garantissent le bien-être des crevettes.

### Exigences

- ✓ Abattage immédiat après la récolte au moyen d'un bain de glace ou d'un dispositif électrique.
- ✓ Vérification de la mort grâce au contrôle des mouvements.
- ✓ Méthodes d'abattage interdites :
  - CO<sub>2</sub> ;
  - Bains de sel ;
  - Bains d'ammoniaque ;
  - Ébouillantage ou passage à la vapeur de l'animal vivant ;
  - Démembrement ;
- ✓ Mesures d'atténuation mises en place.
- ✓ Registre des pêches.



## Critère 4.5

Produits thérapeutiques vétérinaires

## Résumé

Utilisation responsable des produits thérapeutiques et réduction de la dépendance.

## Indicateurs

23



### Intention

La ferme contrôle l'utilisation des produits thérapeutiques afin d'atténuer les risques pour la santé humaine, animale et environnementale.

### Exigences

- ✓ Surveillance vétérinaire
- ✓ Pas d'utilisation de produits prophylactiques ou de stimulateurs de croissance (y compris les hormones).
- ✓ Pas d'utilisation d'antimicrobiens d'importance critique sur les poissons certifiés ASC.
- ✓ Limitation du nombre de traitements par espèce.
- ✓ Réduction de l'utilisation des antibiotiques au fil du temps.
- ✓ Contrôle de l'efficacité et de l'augmentation de la résistance.
- ✓ Mesures de sécurité alimentaire.
- ✓ Divulgence et rapport à l'ASC.



# Vous voulez vous impliquer ?

Courriel : [consultation@asc-aqua.org](mailto:consultation@asc-aqua.org)



La documentation est disponible en anglais, en espagnol, en vietnamien, en français, en allemand, en turc, en japonais et en coréen



Diapositives thématiques en profondeur sur :



[2.4 Espèces exotiques](#)

[2.6 Qualité de l'eau](#)

[2.10 Consommation d'énergie et émissions de GES](#)

[2.14 Pré-grossissement](#)

[3.9 Horaires de travail](#)

[4.3 - 4.4 Santé et bien-être des poissons et des crevettes - Abattage](#)

Diapositives sur le référentiel ferme de l'ASC ([lien](#))



Ébauche complète du référentiel ferme de l'ASC ([lien](#))



Enquête ([lien](#))



# Changements apportés au référentiel ASC en un coup d'œil



Nouvelle exigence



Existant



Modifié



Non applicable

**2.10.1** Calcul de la consommation d'énergie de la ferme

**2.10.2** Calcul des émissions de gaz à effet de serre

**2.10.3** Définition d'objectifs en matière de gaz à effet de serre

**2.10.4** Disposer d'un plan de gestion des gaz à effet de serre

**2.10.5** Rapport de la consommation d'énergie et de GES à l'ASC

| Ormeau | Bivalves | Poisson plat | Truite d'eau douce | Pangasius | Saumon | SSM | Sépioles/cobia | Crevette | Tilapia | TMF |
|--------|----------|--------------|--------------------|-----------|--------|-----|----------------|----------|---------|-----|
|        |          |              |                    |           |        |     |                |          |         |     |
|        |          |              |                    |           |        |     |                |          |         |     |
|        |          |              |                    |           |        |     |                |          |         |     |
|        |          |              |                    |           |        |     |                |          |         |     |
|        |          |              |                    |           |        |     |                |          |         |     |